

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	05.12.2013		-	DDTE	
Annule et remplace					

Auteur(s): Commission Police du commerce, établissements publics et tourisme	Lié à: ad 13.003
Titre: Projet de loi sur les établissements publics (LEP)	
<p>Contenu:</p> <p>Amendement du Conseil d'Etat</p> <p>Article 4, al. 1, let. a (<i>nouvelle</i>) <i>a) "entité": personne physique ou morale;</i> <i>Les lettres suivantes sont décalées.</i></p> <p>Article 4, al. 2 <i>Suppression de l'al. 2, remplacé par:</i> <i>k) "maison de jeu": entreprise telle que définie par la législation fédérale sur les maisons de jeu.</i></p>	
<p>Motivation (facultatif):</p>	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
L. Debrot (président de la commission)	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER